

## RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES

Applicable au 26 mai 2024

- Le marché aux puces est ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Aucun départ du marché avant 17h ne sera toléré.
- Le prix de l'emplacement de 5 mètres est fixé à :  
35€ pour les professionnels et 5€ le mètre supplémentaire  
13€ pour les particuliers et 2,50€ le mètre supplémentaire
- La réservation de l'emplacement sera faite au nom inscrit sur le chèque de réservation.
- Les places non payées ne sont pas réservées et aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- Les emplacements sont attribués au fur et à mesure des inscriptions.
- L'accueil des exposants se fera de 6H à 8H. Au delà de ce créneau, les emplacements non occupés seront obligatoirement ré-attribués sans possibilité de remboursement pour la personne ne s'étant pas présentée.
- Aucune place supplémentaire n'est attribuée le jour-même
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substance nocive, explosive ou illicite est totalement interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation d'un moyen de chauffage et toute démonstration de mécanisme dangereux est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute manifestation bruyante est interdite.
- Les animaux doivent être tenus en laisse et les déjections canines ramassées et jetées dans la borne canine la plus proche.
- Le FC VALFF décline toute responsabilité concernant les vols survenus sur les stands et plus généralement dans l'enceinte du marché.
- L'enceinte des buvettes et les lieux de préparation de la restauration sont exclusivement réservés au FC VALFF et ses bénévoles.
- Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre à leur départ. Aucun déchet laissé sur place ne sera toléré. En cas de non-respect de cette règle, l'exposant se verra demander une somme de 50 € par l'organisateur au titre du dédommagement.

Merci d'appliquer les préconisations et mesures sanitaires en vigueur.

Le présent règlement a été déposé en Mairie et est applicable à toute personne participante ou présente au marché aux puces 2024 du FC VALFF.

En cas de non respect de ce règlement, le FC VALFF sera seul juge pour prendre les décisions qui s'imposent.



## 15ème Marché aux Puces DU FC VALFF

**DIMANCHE  
26 MAI 2024**

**POUR LES PARTICULIERS :**  
**PRIX DE L'EMPLACEMENT**  
**13€ LES 5 MÈTRES**  
**2,50€ LE MÈTRE SUPPLÉMENTAIRE**

**POUR LES PROFESSIONNELS :**  
**PRIX DE L'EMPLACEMENT**  
**35€ LES 5 MÈTRES**  
**ET 5€ LE MÈTRE SUPPLÉMENTAIRE**

**ATTRACTIONS FORAINES (MANÈGE, AUTO-TAMPONNEUSES, PÊCHE AUX CANARDS...),  
BARBE À PAPA, GRANITA, ANIMATIONS  
BUVETTE ET RESTAURATION MIDI ET SOIR  
(TARTES FLAMBÉES DÈS 16H)**



**Football Club  
de VALFF**



1946

# BULLETIN D'INSCRIPTION

MARCHÉ AUX PUCES DE VALFF  
DIMANCHE 26 MAI 2024

## INFOS ET TARIFS

### TARIFS PARTICULIERS :

Prix de l'emplacement (5 m) : 13€

Prix du mètre supplémentaire : 2,50€

### TARIFS PROFESSIONNELS :

Prix de l'emplacement (5 m) : 35€

Prix du mètre supplémentaire : 5€

## Je souhaite réserver un emplacement

PARTICULIER

PROFESSIONNEL

Emplacement de :  Mètres

Au prix de

€

## INFORMATIONS PERSONNELLES

JE SOUSSIGNÉ(E) :

NOM PRENOM

NÉ(E) LE

À :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

EMAIL :

NUMERO ET NATURE  
DE LA PIECE D'IDENTITÉ :

DÉLIVRÉ LE :

PAR :

SI PRO, N° DU REGISTRE  
DE COMMERCE :

DÉLIVRÉ LE :

IMMAT  
VEHICULE :

PROPRIÉTAIRE DU  
VEHICULE RENSEIGNÉ :

LONGUEUR DU  
VÉHICULE :

HAUTEUR DU  
VÉHICULE

DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT ET ATTESTE SUR L'HONNEUR QUE L'ORIGINE DE MES BIENS ET OBJETS À VENDRE EST RÉGULIÈRE

BULLETIN À RETOURNER DÛMENT REMPLI, SIGNÉ ET ACCOMPAGNÉ  
DU PAIEMENT AVANT LE 20 MAI 2024

CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DU FC VALFF ET ADRESSÉ À  
M. SCHMITT FRÉDÉRIC, 1 RUE DE LA SOURCE 67210 VALFF (Merci de ne pas sonner)  
RENSEIGNEMENTS AU 06.95.35.14.13 - WWW.FCVALFF.COM

SIGNATURE

MERCI POUR VOTRE INSCRIPTION

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE